

DOSSIER : SCT-2001-16
DATE : 20170531

TRIBUNAL DES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES
SPECIFIC CLAIMS TRIBUNAL

ENTRE :)
)
PREMIÈRE NATION DES) M^e Léonie Boutin, pour la revendicatrice
MONTAGNAIS DU LAC SAINT-JEAN)
)
)
Revendicatrice)
)
- et -)
)
SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU)
CANADA)
Représentée par le ministre des Affaires) M^e Marie-Emmanuelle Laplante, pour
indiennes et du Nord canadien) l'intimée
)
)
Intimée)
)
)
) **ENTENDUE : Le 29 mai 2017**

PROCÈS-VERBAL ET ORDONNANCE

L'honorable Paul Mayer

Une conférence de gestion d'instance (CGI) a été tenue par téléconférence le 29 mai 2017 dans le dossier en titre.

Il fut convenu de ce qui suit :

[1] Les parties ont entamé des discussions afin d'explorer les avenues alternatives au litige et elles souhaitent donc de continuer ces discussions dans le but de soit régler le dossier ou d'évacuer certaines questions.

[2] Dans leur mémoire conjoint déposé au Tribunal le 24 mai 2017, les parties ont proposé un calendrier des échéances des prochaines étapes reliées aux discussions et négociations qui auront lieu pendant l'été 2017. Les parties ont précisé pendant la CGI que les négociations seront faites entre les procureurs des parties seulement, aucune tierce partie ne sera mandatée. Le Tribunal entérine ce calendrier et ordonne aux parties de s'y conformer.

[3] La prochaine CGI aura lieu par téléconférence le **28 septembre 2017** à 16h30. Les parties informeront le Tribunal à ce moment du résultat des discussions.

PAUL MAYER

L'honorable Paul Mayer